



Entreprise Nationale de Services aux Puits Direction Générale

Déclaration de la Politique Qualité, Santé, Sécurité & Environnement QHSE

Date : 01 Novembre 2005

Les changements économiques observés en ce début de millénaire, se traduisent dans l'industrie pétrolière par une forte tendance à la mondialisation et une intensification de la concurrence.

Pour s'affirmer et demeurer compétitif, Le GROUPE ENSP, doit être en mesure de s'adapter aux exigences évolutives du marché, être performant et fiable tout en assurant sur ses lieux de travail, la santé, la sécurité et veiller à la protection de l'environnement. Nous croyons que la sécurité et la protection de l'environnement nous sont profitables et que tous les accidents de travail ainsi que toutes les maladies, pertes de propriété et autres impacts sur l'environnement peuvent être évités.

Cet engagement pour le GROUPE ENSP devra donc se traduire par:

- *Harmoniser les façons de travailler qui aura pour effet de réduire le rôle de régulateur du manager en impliquant davantage ses collaborateurs.*
- *Accorder à la santé, la sécurité et l'environnement le même statut et la même priorité qu'aux autres objectifs de l'Entreprise et les intégrer à toutes les activités de celle-ci.*
- *Mobiliser et encourager le personnel à être individuellement responsable en identifiant et en éliminant tous les risques qu'ils peuvent encourir sur les lieux de travail, ainsi que se protéger, et veiller à la protection d'autrui, et aussi se protéger des impacts environnementaux adverses.*
- *Fournir au personnel une formation adéquate, ainsi que toutes les ressources et tous les systèmes nécessaires afin de réduire les coûts de non qualité.*
- *Maintenir en bon état les installations, les bases de vie, ainsi que les équipements.*
- *Minimiser les rejets de déchets, les émissions de gaz toxiques, et toute autre décharge qui pourrait porter préjudice à l'environnement.*
- *Superviser, vérifier et améliorer continuellement les systèmes et les processus de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement.*
- *Au minimum et à tout moment, veiller au respect de la législation Algérienne en vigueur en matière de HSE.*
- *Impliquer les partenaires et les tiers dans la politique de l'Entreprise en matière de qualité, de sécurité et de protection de l'environnement, et contrôler leurs systèmes et leurs procédures afin d'assurer une protection adéquate en matière de sécurité et d'environnement.*
- *Responsabiliser les cadres dirigeants pour se maintenir dans la compétition et promouvoir un lieu de travail sain et sans danger, et veiller à la protection de l'environnement dans leur zone d'activité.*

La responsabilité de l'application de cette politique incombe à tout le personnel.

Le Président Directeur Général

Mr. Rabah LAKEHAL

